

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,
Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n°2018/03/27-08 du conseil d'administration en date du 27 mars 2018, donnant
délégation de pouvoir au Président,
Vu les attestations de l'école doctorale Physique et Sciences de la matière en date du 19 avril 2018
portant sur l'objet de la présente décision,
Vu la décision n° DAJI/2018/Décision/Prix/04 en date du 24 avril 2018,

DÉCISION MODIFICATIVE

Article 1 :

Est approuvée l'attribution d'un prix de thèse supplémentaire d'un montant de 100 € à :

- Monsieur Axel JARDIN

Article 2 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le
concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 23 mai 2018


Yvon Berland
Président d'Aix-Marseille Université

